



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4163

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Quartiers de Villardier et Peyssilieu - Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4163**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Meyzieu

objet : **Quartiers de Villardier et Peyssillieu - Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le secteur Villardier/Peyssillieu situé sur la Commune de Meyzieu (partie sud-ouest) présente des zones urbanisées (lotissements) et des zones agricoles dont une partie est ouverte à l'urbanisation. Cette zone couvre un bassin versant de 215 ha. Depuis plusieurs années des inondations locales et des débordements du réseau sont signalés au niveau des lieux-dits Villardier et Mathiollan.

Ce secteur est desservi par un réseau pluvial séparatif. Les exutoires de ce réseau pluvial sont des puits d'infiltration et le bassin d'eaux pluviales du Carreau.

Une étude sur le ruissellement agricole en 2009 puis un diagnostic réalisé par la direction de l'eau en 2010-2011 ont montré que le ruissellement agricole est l'une des causes principales des inondations. Par ailleurs, les puits, souvent peu accessibles, se situent dans des terrains peu favorables à l'infiltration. Enfin, le réseau pluvial est en mauvais état et sous dimensionné.

D'autre part, il est à craindre que l'urbanisation et l'imperméabilisation afférente des zones actuellement naturelles n'accroissent les désordres observés.

Un plan d'actions et un programme de travaux pour restructurer le réseau pluvial existant et créer de nouveaux bassins de rétention/infiltration ont donc été proposés. La réalisation de ces travaux permettra ainsi de résoudre définitivement les dysfonctionnements actuels et répondra également aux besoins d'aménagements futurs. Ces travaux, conformes aux exigences réglementaires (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux -SDAGE-, schéma d'aménagement et de gestion des eaux -SAGE-, etc.) ont fait l'objet d'une autorisation environnementale le 18 janvier 2019.

II - Description du projet

La solution retenue est la suivante :

- création d'un bassin de rétention sur le secteur du Villardier pour récupérer les eaux de ruissellement agricole et des futures zones urbanisées,
- création de 2 fossés de captage des eaux de ruissellement agricole à l'amont du bassin de Villardier,
- création et renforcement du réseau d'eaux pluviales sur 1 250 m (chemin du Villardier, rue Chantalouette et rue Rambion),
- création de 2 bassins de rétention et d'un bassin d'infiltration sur le secteur de Peyssillieu (seule zone perméable) pour gérer les eaux de ruissellement agricole et des futures zones urbanisées.

III - Coût du projet

L'autorisation de programme complémentaire à hauteur de 1 230 000 €TTC permettra de financer l'impact de plusieurs aléas qui ont généré des modifications dans les dépenses liées à l'opération, soit :

- la prescription de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de réaliser des fouilles préventives avant travaux sur le secteur de Villardier,
- la modification des estimations du montant des travaux de terrassements et d'aménagement des bassins liée à la prise en compte des frais de traitement des déblais non prévus dans la demande d'autorisation de programme initiale (délibération du Conseil n° 2017-2221 du 18 septembre 2017).

Le projet global est donc réévalué à 6 009 080 €TTC en dépenses à la charge du budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales pour protéger des inondations les quartiers Villardier et Peyssillieu à Meyzieu.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P21 - Eaux pluviales et ruissellement pour un montant de 1 230 000 €TTC en dépenses, en 2020, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P21O5459.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 009 080 €TTC en raison des individualisations partielles de 12 000 €TTC à partir de l'autorisation de programme études, de 5 010 000 €TTC à partir de l'autorisation de programme travaux et de 987 080 €TTC à partir de l'autorisation de programme foncier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.